

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 décembre 2021

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE
LOCALE - (N° 4721)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 3450

présenté par
M. Questel

à l'amendement n° 2586 de Mme Dupont

ARTICLE 5 SEXIES A

Après la dernière occurrence du mot :

« place »,

rédigier ainsi la fin de l'alinéa 2 :

« ou en complément de la généralisation de l'expérimentation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de précision, le rapport d'évaluation étant publié à la fin de expérimentation.